



COMMUNE DE DENGES

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande	Abattage d'un érable
Motifs invoqués	Mort, sec – question de sécurité
Lieu dit	Le Vieux Bourg 26
Propriétaire	Mme Mange (Mme Ansermoz)
Parcelle	212
Compensation	oui

Le présent préavis est affiché jusqu'au 05 novembre 2018

La Municipalité

Denges, le 17 octobre 2018